

Réunion Parents-Professeurs 3ème



Jeudi 26 septembre 2019



Les grandes lignes de l'année scolaire de 3eme

Les dates importantes de l'année

- ▶ 1^{ère} période de notation du 2 septembre au 26 novembre 2019
(conseils de classe à partir du 28 novembre 2019)
- ▶ 2^{ème} période de notation du 27 novembre au 6 mars 2020
(conseils de classe à partir du 9 mars 2020)
- ▶ 3^{ème} période de notation du 7 mars à juin 2020
(conseils de classe dates dernière semaine de mai)

Rencontre Parents Professeurs sur rendez vous le 21 novembre 2019

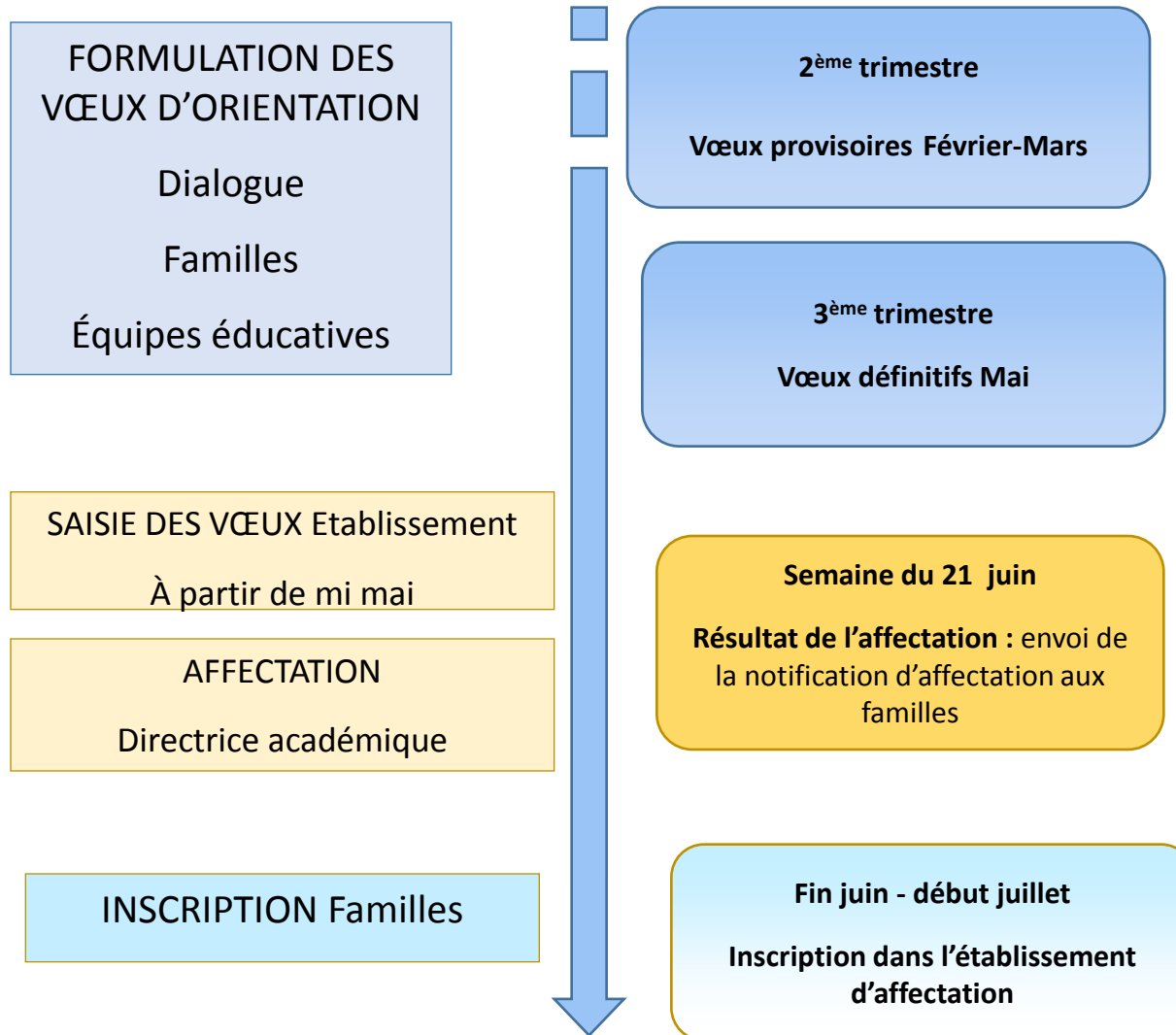
Remise des bulletins du 2nd trimestre 26 mars 2020

- ▶ DNB Blanc avril 2020
- ▶ Oral Blanc DNB mai 2020
- ▶ Oral DNB juin 2020
- ▶ Elections des parents le vendredi 11 octobre 2019

Calendrier préparation orientation 3ème

- ▶ 1^{er} trimestre : Information des élèves par la psychologue de l'éducation nationale et les professeurs (parcours Avenir)
- ▶ Réunions information des parents Jeudi 7 novembre 2019 18H00 et deuxième réunion avec l'équipe de direction du lycée de l'Elorn Avril 2020
- ▶ Salon Trajectoires Samedi 8 février 2020 (Guipavas salle du Moulin Neuf)
- ▶ Portes ouvertes dans les lycées (voir site du collège)
- ▶ Stage en entreprise du 13 au 17 janvier 2020
- ▶ Mini stages Lycées professionnels en fonction du projet de l'élève.
- ▶ Présence de Mme Guivarc'h Psychologue de l'éducation nationale le lundi après midi et je jeudi toute la journée

Calendrier orientation 3ème



STAGE EN ENTREPRISE

LE STAGE EN ENTREPRISE

Dans le cadre de leur enseignement, il est demandé aux élèves de 3^{ème} de suivre un stage en entreprise de cinq jours.

Ce stage se déroulera du lundi 13 au vendredi 17 janvier 2020.

Une convention sera signée par l'entreprise, la famille et le collège

Attention: Une convention est nécessaire pour partir en stage

Les élèves devront compléter un tableau de bord qui donnera lieu à une restitution orale devant un jury en mars 2020.

Modalités d'attribution du DNB

EN 3^e, UN BREVET ÉQUILIBRÉ ET CLARIFIÉ

À la fin de son année de 3^e, une étape importante de sa scolarité attend votre enfant : **le diplôme national du brevet**.

Cette année, le brevet est **renforcé**.
Les **5 épreuves** qui ont lieu à la fin du mois de juin **comptent autant** que l'évaluation des acquis des élèves prévus par le socle.

L'ÉVALUATION DU SOCLE

400 POINTS

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, c'est **ce que votre enfant doit savoir à la fin de sa scolarité obligatoire** (à l'âge de 16 ans).

À la fin de l'année, les professeurs évaluent les acquis des élèves prévus par le socle. Ils utilisent les **4 appréciations** suivantes qui correspondent chacune à un nombre de points. C'est leur addition qui donne le résultat de votre enfant à l'évaluation.

MAÎTRISE INSUFFISANTE → 10 points

MAÎTRISE FRAGILE → 25 points

MAÎTRISE SATISFAISANTE → 40 points

TRÈS BONNE MAÎTRISE → 50 points

EN OPTION Des enseignements facultatifs (latin, grec, langues régionales...) peuvent permettre d'obtenir jusqu'à **20 points supplémentaires**.

LES ÉPREUVES FINALES

400 POINTS



ÉPREUVE 2

MATHÉMATIQUES

Exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et un exercice d'informatique.

2 h | écrit | 100 POINTS

ÉPREUVE 4

SCIENCES

Physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie (2 épreuves sur les 3).

1 h | écrit | 50 POINTS

ÉPREUVE 1

FRANÇAIS

Explication d'un extrait de texte littéraire + dictée + grammaire + exercice de réécriture et rédaction.

3 h | écrit | 100 POINTS

ÉPREUVE 3

HISTOIRE GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Analyse de documents et de cartes...

2 h | écrit | 50 POINTS

ÉPREUVE 5

ORAL

Chaque élève présente un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs. L'exposé est suivi d'un entretien.

15 min. | oral individuel | 100 POINTS

25 min. | oral collectif | 100 POINTS



L'ÉLÈVE EST REÇU

S'IL OBTIENT 400 POINTS SUR 800

+ DE 480 POINTS

MENTION
ASSEZ BIEN

+ DE 560 POINTS

MENTION
BIEN

+ DE 640 POINTS

MENTION
TRÈS BIEN

LES ÉTAPES DU BREVET

à partir de novembre

Les élèves de 3^e des établissements publics et privés sous contrat sont inscrits au brevet par l'intermédiaire des chefs d'établissement

dès avril

Épreuve orale

fin juin

Épreuves écrites

début juillet

Résultats du brevet

septembre octobre

Remise du diplôme du brevet dans le cadre d'une cérémonie républicaine

VIE SCOLAIRE

Fonctionnement de la vie scolaire

- ▶ Les absences et sorties exceptionnelles doivent être justifiées par écrit au retour de l'élève dans l'établissement uniquement sur les billets roses.
- ▶ Si votre enfant est malade, merci de contacter la vie scolaire
- ▶ Vous avez le choix entre 3 régimes d'entrées et sorties du collège (voir carnet de correspondance) Si l'élève est régime 2 il n'y aura pas d'adaptation en cas d'absence d'un professeur.
- ▶ Les dispenses d'EPS (ponctuelle maximum une semaine):

L'élève présente son carnet au professeur et va en cours sans pratique sportive. Selon l'activité, le professeur peut décider d'envoyer l'élève en permanence.

Dispense au-delà d'une semaine sur présentation d'un certificat médical, qui doit être à la fois présenté à l'enseignant puis à la vie scolaire
Le carnet de correspondance doit vous être présenté tous les soirs.

- ▶ **Le téléphone portable devra être éteint dans l'enceinte du collège.**

VIE SCOLAIRE

Utilisation du logiciel PRONOTE

Se connecter à
PRONOTE

- ▶ Accès par le site du collège:

<http://www.college-mescoat-landerneau.ac-rennes.fr/>

Les demandes de bourse

Calendrier pour l'année 2019 - 2020

- ▶ La campagne de bourse pour 2019-2020 est ouverte du jour de la rentrée scolaire jusqu'au 17 octobre 2019 pour les établissements d'enseignement public que la demande de bourse soit faite en ligne ou sur formulaire papier .
- ▶ Les dossiers papiers devront être remis à l'intendance pour le 11 octobre.
- ▶ La procédure est en ligne sur le site du collège.

Le dispositif « DEVOIRS FAITS »

- ▶ Les élèves seront pris en charge par des assistants d'éducation, les enseignants sur certains créneaux horaires.
- ▶ Attention: Même si les élèves bénéficient d'une aide au collège, cela ne signifie pas qu'ils n'auront pas de travail à la maison. Il est donc important de contrôler sur l'agenda et sur Pronote le travail à réaliser.
- ▶ L'agenda vous sera communiqué ultérieurement.

SÉCURITÉ DES ÉCOLES, COLLÈGES, LYCÉES



POUR VOTRE SÉCURITÉ



Accueil par un adulte
à l'entrée de
l'établissement



Contrôle visuel des sacs



Vérification systématique
de l'identité des
personnes étrangères
à l'établissement



Organisation d'exercices
de sécurité

LES BONS RÉFLEXES



Éviter les attroupements
devant l'établissement



Ne pas stationner
devant l'établissement
à la dépose ou à la
récupération de l'élève



Signaler tout
comportement
ou objet suspect

SONT AUTORISÉS



Les sorties scolaires
régulières et
occasionnelles



Les événements ouverts
au public au sein de
l'établissement sous
réserve de l'avis du Préfet



Les voyages scolaires
hors Île-de-France
sous réserve de l'avis
du Recteur

Consignes applicables
en date du 23 novembre 2015



Les portes de
l'établissement
Sont ouvertes
à partir de
7H45 le matin